

Tarifs mensuels 2026

CCN de la Boucherie, Boucherie-Charcuterie-
Traiteur, Poissonnerie (détail et gros), Ecailler,
traiteur de la mer (IDCC 3254)

Adhésion individuelle facultative ayants droit de salarié

À compter du 1^{er} janvier 2026

Les cotisations suivantes sont applicables à tous les salariés liés par un contrat de travail du **secteur professionnel spécifique de la Boucherie**.

Cotisations pour les ayants droit de salariés

Âge du bénéficiaire	Base		Options	
	Régime Général	Régime local	Option 1	Option 2
Moins de 26 ans	58,18 €	36,06 €	16,68 €	22,93 €
De 26 à 30 ans	70,54 €	43,72 €	21,61 €	29,49 €
De 31 à 40 ans	86,20 €	53,45 €	27,51 €	35,35 €
De 41 à 45 ans	97,98 €	60,75 €	33,43 €	39,30 €
De 46 à 50 ans	109,77 €	68,08 €	37,35 €	43,27 €
De 51 à 55 ans	121,51 €	75,30 €	41,28 €	49,21 €
De 56 à 60 ans	139,11 €	86,27 €	47,22 €	55,08 €
De 61 à 71 ans	170,44 €	105,65 €	58,99 €	68,84 €
72 ans et plus	207,70 €	128,74 €	70,82 €	84,58 €